

Le jeudi 21 juillet 2016

Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux

Destinataires : Conseil Municipal

CONVOCATION

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra en mairie le :

Mercredi 27 juillet à 18 h 30

Objet de la séance :

- Attribution de marché
- Participation des agents à l'organisation du 13-14 juillet, rémunération des heures supplémentaires.
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence

Veillez agréer, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Christian SIMONOT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE du 27 juillet 2016**

Date de la convocation : 21 juillet 2016	Nombre de membres en exercice : 11
Date affichage : 21 juillet 2016	Nombre de membres présents : 9 Nombre de votants : 9 Nombre de procurations : 0
<i>L'an deux mil seize, vingt-sept juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Rillé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Rillé, sous la présidence de Monsieur Christian SIMONOT</i>	Présents : Christian SIMONOT, Anne GODIER, Bénédicte SLONINA, Florence CROCHARD, Xavier DUPONT, David FOSTIER, Ghislaine MONCHATRE, Jean Pierre HUET, Nicole VENEL
Secrétaire de séance : Florence CROCHARD	Absent(s) : Florence ROGER et José GRUWE
	Absents représentés :

1- ATTRIBUTION DE MARCHE**D/2016-25**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure de consultation en 12 lots séparés lancée le 25 avril 2016 via la plateforme www.pro-marchespublics.com pour la restructuration et mise aux normes de la salle socio-culturelle et de jeu de boule de fort avec une date de clôture de réception des offres fixée au mercredi 25 mai 2016 -12 h 00.

La Commission « Bâtiment » qui s'est réunie à trois reprises le jeudi 26 mai 2016 pour l'ouverture des enveloppes et le mercredi 15 juin pour le rapport d'analyse de l'architecte de l'ensemble des 38 dossiers reçus et a retenu lors de la dernière réunion du 18 juillet 2016, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

- Pour le lot n°01 – Maçonnerie - Gros Œuvre : l'Entreprise FRANCK BEUN EDIFICE domiciliée 1 rue de l'Argrie 37120 RICHELIEU - pour un montant de **35 756.41 € HT**

- Pour le lot n°02 – Charpente – Couverture : l'Entreprise MARTIN - domiciliée 79 RUE Croix Pasquier- BP 7543 -37075 TOURS cedex 2 - pour un montant de **78 715.83 € HT**

Arrondissement de Tours

Commune de Rillé

– Pour le lot n°03 – Menuiseries Extérieures et Serrurerie : l'Entreprise ROGER - domiciliée Beaulieu -37140 RILLE – pour un montant de **32 867.00 € HT**

– Pour le lot n°04 – Menuiserie Intérieures Bois - Agencement : l'Entreprise ROGER - domiciliée Beaulieu -37140 RILLE – pour un montant de **19 821.00 € HT**

– Pour le lot n°05 – Plâtrerie – Isolation : l'Entreprise FRANCK BEUN HABITAT - domiciliée 1 rue de l'Argrie 37120 RICHELIEU - pour un montant de **10 876.49 € HT**

– Pour le lot n°06 – Plafonds suspendus : l'Entreprise CPF - domiciliée 8 rue de la Sublainerie 37510 BALLAN MIRE - pour un montant de **8 621.33 € HT**

- Pour le lot n°07 – Electricité : l'Entreprise SAS EC - domiciliée 10 rue Denis Papin ZA « La Loge » -37190 AZAY LE RIDEAU - pour un montant de **29 402.45 € HT.**

– Pour le lot n°08 – Chauffage – Ventilation : l'Entreprise LELOUP-BEAUFRERE - domiciliée 22 rue de l'Aurore 37130 MAZIERE DE TOURAINE - pour un montant de **14 487.70 € HT**

– Pour le lot n°09 – Plomberie – Sanitaire : l'Entreprise LELOUP-BEAUFRERE - domiciliée 22 rue de l'Aurore 37130 MAZIERE DE TOURAINE - pour un montant de **10 363.75 € HT**

– Pour le lot n°10 – Revêtements de sol- carrelage - faïence : l'Entreprise LEFIEF - domiciliée 1 rue les Desforges- 37220 BRIZAY - pour un montant de **18 051.00 € HT**

–Pour le lot n°11 – Peinture- Revêtements Muraux : l'Entreprise CHARRON - domiciliée 1 rue de la libération BP 37 – 37330 VILLIERS AU BOUIN - pour un montant de **5 888.86 € HT**

-Pour le lot n°12 – Equipement de cuisine : l'Entreprise EIMCO - domiciliée route de Monts – la Croix Brisset 37300 JOUE LES TOURS - pour un montant de **4 188.30 € HT.** Offre de base. Les options pourront être revues ultérieurement.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de suivre les avis de la Commission « Bâtiment » pour les 12 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement est donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- attribue les 12 lots de la consultation relatifs à la restructuration et mise aux normes de la salle socio-culturelle et de jeu de boule de fort conformément au descriptif rédigé ci-dessus pour un montant total de **269 040.12 € HT,**

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier (devis, acte d'engagement, ordre de service afin de lancer les travaux dès septembre condition pour obtenir la DETR sur ce dossier)

2- Mise en place de l' I.H.T.S.**D/2016-26**

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Considérant que, conformément au décret n°2002-60 susvisé, la compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées,

Considérant toutefois que Monsieur le Maire souhaite, **à titre très exceptionnel**, quand l'intérêt du service l'exige, pouvoir compenser les travaux supplémentaires moyennant une indemnité dès lors que ces travaux ont été réalisés à sa demande, dans la limite de 25 heures supplémentaires par mois et par agent,

A ce titre, l'organisation, l'installation et le rangement pour les festivités du 13 et 14 juillet 2016 entre dans ce cadre.

Considérant que les instruments de décompte du temps de travail sont mis en place : état récapitulatif des horaires et tâches demandées par le Maire sur ces deux jours.

L'assemblée délibérante,

INFORME que seuls peuvent prétendre aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires **les agents à temps pleins** appartenant aux grades de catégorie C ;

DECIDE d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S) du décret du 14 janvier 2002 susvisé pour les **fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents non titulaires de droit public** relevant des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessous et ce, à compter du 01 juillet 2016

Emplois	Nombres d'agents concernés
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 agent
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2 agents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents à temps complets de la commune de RILLE selon les modalités exposées ci-dessus.

CHARGE l'autorité territoriale de procéder au mandatement des heures réellement effectuées selon les modalités prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret.

Questions diverses :

Il est demandé de faire établir un devis dans le cadre des travaux pour la restauration et la mise aux normes de la salle socio-culturelle pour une assurance dommage ouvrage permettant en cas de sinistre de procéder aux remboursements ou à l'exécution de toutes les réparations faisant l'objet de la garantie décennale, sans attendre qu'intervienne une décision de justice.

Fin de séance : 20 H 00

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 27 juillet 2016				
N° délibération	Nomenclature « Actes »		Objet de la délibération	Page
	Code	Thème		
D/2016-25	1.1.1	Commande Publique – marchés publics	Attribution de marché	43
D/2016-26	4.5.1	Fonction publique – régime indemnitaire	Mise en place de l'IHTS	45

Les membres du conseil municipal attestent avoir participé à la réunion du conseil municipal du 27 JUILLET 2016 en mairie de RILLE, avoir pris part au vote et pu consulter le registre des délibérations

EMARGEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	
SEANCE DU 27 JUILLET 2016	
Monsieur Christian SIMONOT, Maire	Madame Anne GODIER, 1 ^{ère} adjointe au maire
Madame Bénédicte SLONINA, 2 ^{ème} adjointe au maire	Madame Florence CROCHARD, 3 ^{ème} adjointe au maire
Monsieur Xavier DUPONT, conseiller municipal	Monsieur David FOSTIER, conseiller municipal
Monsieur José GRUWE, conseiller municipal ABSENT	Monsieur Jean-Pierre HUET, conseiller municipal
Madame Ghislaine MONCHATRE, conseillère municipale	Madame Florence ROGER, conseillère municipale ABSENTE
Madame Nicole VENEL, conseillère municipale	